

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CYTE

n° 01.058

L'An Deux Mille Un, le 21 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri, 1er Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

14 MAI 2001

14 MAI 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. CHABANEAU, CARRIE, Adjoints

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. FAVRE, GUIARD, Melle ISENDICK, Mmes JOLY, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
M. BOURGEOIS représenté par Mme DOUMECQ
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mlle LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2001 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Affaires Sociales qui s'est réunie le 17 AVRIL 2001, a proposé une répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2001 pour les associations à caractère social.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission des affaires sociales du 17 Avril 2001.
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer les subventions 2001 aux associations suivantes :

- Association d'Action Educative	800 F
- Ste Croix Bleue Française la Seudre	1 000 F
- Association Valentin Haüy (mal voyants)	5 000 F
- Association France Coulet	7 000 F
- Croix Rouge Française	11 000 F
- Secours Catholique	6 000 F
- Secours Populaire Français	6 000 F
- Association des Handicapés du Pays Royannais	4 000 F
- Amicale des Donneurs de Sang	4 500 F
	=====
- TOTAL.....	45 300 F

- Subvention Amicale du Personnel Communal 100 000 F
prévues au Budget Primitif 2001

TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES	145 300 F
TOTAL CREDIT BUDGET	229 000 F
CREDIT RESERVE	83 700 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 - 520 du budget Primitif 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 mai 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN